

À COMBIEN S'ÉLÈVE UNE FACTURE ANNUELLE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ ?



nicolasper@inforgazelece.be

14-10-2024

À COMBIEN S'ÉLÈVE UNE FACTURE ANNUELLE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ ?

Après le pic de la crise énergétique débutée en 2021, les prix du gaz et de l'électricité ont connu une diminution significative. Cependant, ils restent toujours supérieurs aux niveaux observés avant la crise. Pour mieux comprendre ces évolutions, nous avons comparé des estimations de factures annuelles d'électricité et de gaz entre octobre 2021 et octobre 2024. Les simulations ont été effectuées sur la base d'une consommation médiane de 2 036 kWh d'électricité et 12 728 kWh de gaz, en utilisant le comparateur IGE. L'analyse s'est concentrée sur deux types de contrats : les contrats à prix fixe et ceux à prix variable, en choisissant les offres les moins chères disponibles à chaque période.

1 Contrats à prix fixe : une hausse modérée

Les contrats à prix fixe garantissent un tarif stable pendant une durée déterminée. Habituellement proposés pour une durée de trois ans à Bruxelles, ces contrats ont vu leur durée réduite à un an par les fournisseurs depuis leur retour sur le marché en 2023.

Nous avons comparé les contrats les moins chers disponibles en octobre 2021 et ceux proposés trois ans plus tard, en octobre 2024. Bien que les prix d'octobre 2021 ne reflètent pas le pic atteint lors de la crise, ils étaient déjà relativement élevés à cette époque.

- En octobre 2021, le contrat *Easy3* d'ENGIE proposait une facture annuelle estimée à 630 euros pour l'électricité et 997 euros pour le gaz, soit un total de 1 627 euros.
- En octobre 2024, le contrat *Mega* via Testachats, le moins cher cette année-là, affichait une facture annuelle estimée à 725 euros pour l'électricité et 1 085 euros pour le gaz, soit un total de 1 810 euros.

Entre ces deux dates, la facture annuelle totale pour les deux énergies a donc augmenté de 11 %, reflétant une tendance haussière modérée, à partir de prix déjà élevés en 2021.

2 Contrats à prix variable : une baisse marquée

Avec ce type de contrat, l'estimation de la facture annuelle repose sur une extrapolation des prix du mois en cours au moment de la simulation à l'ensemble de l'année. Bien que cette méthode reste approximative, elle permet d'établir une comparaison des niveaux de prix dans le temps.

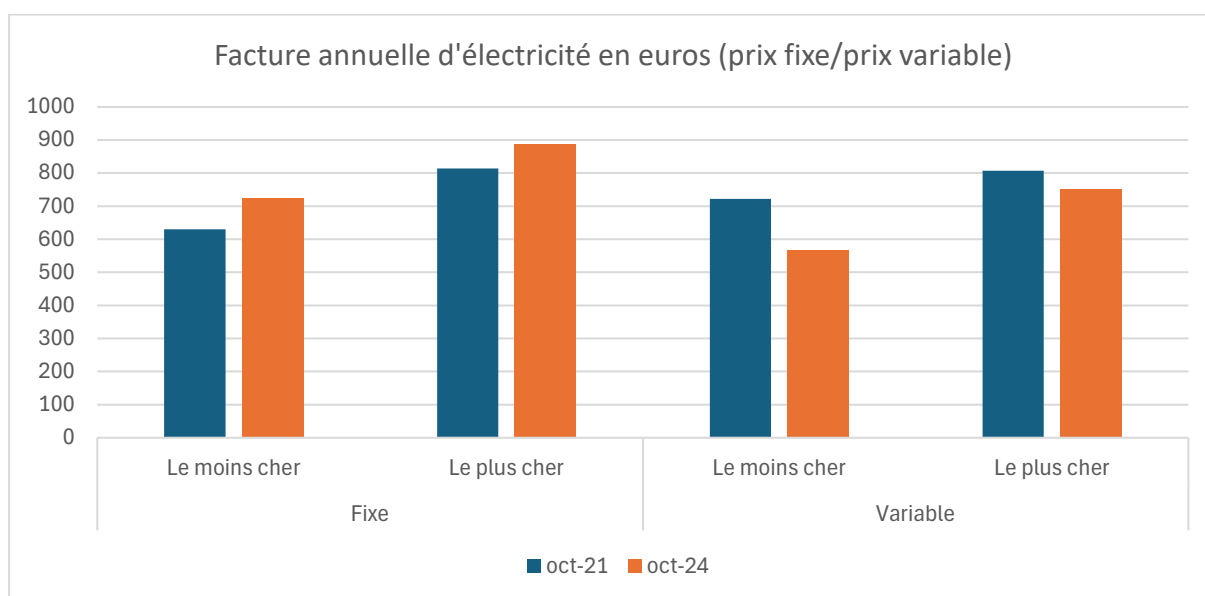
- En octobre 2021, le contrat *Direct indexé* d'ENGIE, le moins cher pour les deux énergies, affichait une facture annuelle estimée à 722 euros pour l'électricité et 1 322 euros pour le gaz, soit un total de 2 044 euros.
- En octobre 2024, les contrats les moins chers étaient le *Pixel Next* de TotalEnergies pour l'électricité, avec une facture estimée à 566 euros, et celui de *Mega* via Testachats pour le gaz, avec une facture de 930 euros. Soit un total de 1 496 euros.

La facture annuelle totale pour les deux énergies a ainsi diminué de 27 %, ce qui reflète une baisse significative, principalement due à la réduction des prix sur les marchés de gros.

3 Comparaison des écarts entre les contrats les moins chers et les plus chers

Afin de mettre en évidence les disparités auxquelles les ménages sont confrontés, nous avons calculé les écarts entre les contrats les moins chers et les plus chers sur base d'une consommation annuelle, pour les périodes d'octobre 2021 et d'octobre 2024. Cet écart varie selon le type de contrat et l'énergie :

- **Électricité :**
 - Pour les contrats à prix fixe, l'écart entre les contrats les moins chers et les plus chers a légèrement diminué, passant de 184 euros en 2021 à 163 euros en 2024.
 - En revanche, pour les contrats à prix variable, cet écart s'est accru, passant de 86 euros en 2021 à 186 euros en 2024.
- **Gaz :**
 - Pour les contrats à prix fixe, l'écart s'est fortement réduit, passant de 578 euros en 2021 à 360 euros en 2024, principalement en raison de la baisse des prix des contrats les plus onéreux.
 - Les contrats à prix variable, quant à eux, affichent un écart croissant, passant de 167 euros en 2021 à 246 euros en 2024.



4 Une majorité de ménages ne bénéficie pas des meilleurs tarifs

Il convient de rappeler que peu de Bruxellois souscrivent aux contrats les plus compétitifs. En mars 2023, selon la CREG, à peine 18 % des ménages avaient choisi l'un des cinq contrats les moins chers pour l'électricité, et 17 % pour le gaz¹. Cela souligne l'importance d'une information claire pour aider les ménages à optimiser leurs choix contractuels. Ils peuvent économiser en comparant les contrats, particulièrement dans un contexte de fluctuations des prix sur les marchés de gros. Toutefois, comparer les contrats reste un défi pour de nombreux ménages, en raison de la complexité des formules tarifaires notamment², qui évoluent souvent d'un mois à l'autre

¹ <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2605>

² Pour comprendre le fonctionnement d'un contrat à prix variable, voir notre article : <https://www.inforgazelec.be/fr/comprendre-le-fonctionnement-dun-contrat-a-prix-variable-et-la-formule-dindexation/>